

PAR COURRIEL

Québec, le 3 décembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au Feuilleton et préavis du 25 novembre 2025 par le député de Saint-Henri-Sainte-Anne, M. Cliche-Rivard, au sujet des marchés de Noël qui, bien qu'ils comportent souvent une programmation culturelle importante, ne se qualifient pas pour le financement par des enveloppes culturelles. Je note aussi sa demande au sujet du financement des plus petits festivals et des propositions culturelles indépendantes au Québec.

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) soutient, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation, le perfectionnement et la production artistique et en favorise le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il soutient financièrement les artistes professionnels et les organismes sans but lucratif en arts de la scène (danse, théâtre, musique, chanson, arts du cirque), arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), arts multidisciplinaires, littérature et conte, métiers d'art, recherche architecturale et arts visuels.

Les propositions culturelles qui s'insèrent dans des marchés de Noël ne sont pas spécifiquement reconnues dans les cadres de financement actuels et donc, ne trouvent pas leur place dans les critères d'admissibilité des programmes du CALQ. Cependant, le CALQ offre des bourses aux artistes et soutient les projets de diffusion et de mise en marché des œuvres artistiques visant notamment à favoriser la participation des artistes et des entreprises culturelles à divers événements axés sur la promotion des arts.

... 2

Pour sa part, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) soutient les Salons de métiers d'art à travers son programme d'aide aux événements culturels en tant que marché. Ces salons sont organisés par des OBNL indépendants pour lesquels une sélection professionnelle par les pairs est réalisée. La participation d'une majorité d'artisans professionnels en métiers d'art est requise afin que le salon puisse se qualifier au programme. L'objectif premier des salons admissibles est de permettre le développement de la carrière des artisans professionnels en leur permettant de vendre leurs œuvres.

Par ailleurs, concernant le financement des plus petits festivals et propositions culturelles indépendantes au Québec, il importe de noter que le CALQ tout comme la SODEC soutiennent les organismes à but non lucratif (OBNL).

Le CALQ soutient les OBNL, y compris les petits festivals et les propositions culturelles indépendantes, via son programme Soutien à la programmation spécifique. Aussi, les événements présentant des activités dans d'autres disciplines ou répondant à des objectifs de développement territorial peuvent être admissibles à d'autres programmes du CALQ, selon des modalités différentes, notamment Manifestation et présentation publique (arts actuels), Promotion et sensibilisation (littérature et conte) et les ententes de partenariat territorial (toutes disciplines).

La SODEC soutient les festivals à travers son programme Aide aux événements culturels. Chaque année, ce sont près d'une centaine d'événements qui sont soutenus à travers le Québec. Ces événements, pour la plupart considérés comme indépendants, varient en termes de taille. Ainsi, le financement des festivals devrait être abordé en fonction de leur impact et de leur pertinence au sein de l'écosystème culturel, plutôt qu'en fonction de leur ampleur.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 55814